



**réseau national**

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

**Compte-rendu de la 37<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage**  
12 décembre 2022  
14 h 00 – 16 h 30 à Montrouge

**Ordre du jour**

1. Approbation du compte-rendu du COPIL du 20 juin 2022
2. Renouvellement du COPIL
3. Retour sur la dernière Commission d'agrément
4. Vie du RNM
  - a. Publication du rapport annuel 2021
  - b. Avancement de la refonte partielles
  - c. Données issues des activités de la DGAL et de la DGCCRF
  - d. Consultation du site Internet et assistance aux producteurs
5. GT modernisation du RNM / Synthèse du second atelier
6. Premier état des lieux des outils de restitution dans les pays étrangers
7. Point sur la transmission des mesures au RNM
8. Point sur la scrutation des anomalies dans le RNM
9. Retour sur la 62<sup>ème</sup> réunion plénière du HCTISN
10. Divers
  - a. Questions posées en séance ou informations diverses
  - b. Date du prochain COPIL

## 1 – Approbation du compte-rendu du COPIL n°36 du 20 juin 2022

Le CR du COPIL n°36 intégrant les remarques des participants a été diffusé sur le site web du RNM (<https://www.mesure-radioactivite.fr/les-publications>).

## 2 – Renouvellement du COPIL

L'ASN a indiqué que les membres du Comité de pilotage et de la Commission d'agrément avaient été nommés le 13/11/2018 pour une durée de 5 ans<sup>1</sup>, et que les participants des deux instances seraient donc renouvelés fin 2023.

Pour mémoire, la composition du COPIL RNM est la suivante :

- le Directeur général de l'ASN ou son représentant (préside le comité) ;
- le Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) au ministère de la Défense ou son représentant ;
- le Directeur général ou le Directeur chargé de la prévention des risques (DGPR) au Ministère chargé de l'environnement ou son représentant ;
- le Directeur général ou le Directeur chargé de la santé (DGS) au Ministère chargé de la santé ou son représentant ;
- le Directeur général ou le Directeur chargé de la consommation (DGCCRF) au Ministère chargé de la consommation ou son représentant ;
- le Directeur général ou le Directeur chargé de l'alimentation (DGAL) au Ministère chargé de l'agriculture ou son représentant ;
- le Directeur du Service de protection radiologique des armées (SPRA) ou son représentant ;
- le Directeur général de l'Agence nationale de santé publique (Santé publique France) ou son représentant ;
- le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ou son représentant ;
- deux représentants des organismes exerçant des activités nucléaires mentionnées au 1° du II de l'article R. 1333-25 du Code de la santé publique ;
- deux représentants des organismes mentionnés au 2° du II de l'article R. 1333-25 du code de la santé publique<sup>2</sup> ;
- deux représentants des organismes mentionnés au 3° du II de l'article R. 1333-25 du code de la santé publique<sup>3</sup> ;
- deux personnes qualifiées désignées par l'Autorité de sûreté nucléaire ;
- le directeur général de l'IRSN ou son représentant ;
- le chef du service d'intervention radiologique et de surveillance de la radioactivité dans l'environnement de l'IRSN ou son représentant.

Le renouvellement concernera donc les membres en violet ci-dessus, les autres étant nommés de par leur fonction. L'ASN a indiqué son souhait de pouvoir accueillir des représentants de Commissions locales d'information (CLI) et de l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI),

---

<sup>1</sup> Respectivement par les décisions CODEP-DEU-2018-046583 et CODEP-DEU-2018-046580 du 26/09/2018.

<sup>2</sup> Services de l'Etat ou établissements publics d'Etat qui font effectuer des mesurages par des laboratoires agréés ou par l'IRSN.

<sup>3</sup> Collectivités territoriales, associations ou tout autre organisme privé qui fait effectuer des mesurages par des laboratoires agréés ou par l'IRSN.

au moins une association, ainsi qu'un organisme public ayant déjà travaillé sur la question du partage des données avec le public (BRGM, IGN, Météo France...).

Les candidatures pourront être exprimées auprès de l'ASN d'ici le 30/06/2023 sous la forme d'une manifestation d'intérêt, qui sera plus formalisée par la suite. Si le nombre de candidats est plus élevé que le nombre de représentants au COPIL, l'ASN mettra en place une commission de sélection *ad hoc*.

### 3 – Informations relatives à la Commission d'Agrément

L'ASN a présenté le bilan de la réunion de la 39<sup>ème</sup> commission d'agrément tenue le 21 novembre 2022 ainsi que les essais interlaboratoires (EIL) 2022.

Les supports de cette présentation sont joints en annexe 3 du compte-rendu.

La nouvelle liste des détenteurs d'agrément paraîtra le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et comprendra 67 laboratoires agréés, représentant au total 926 agréments en cours de validité.

L'objectif pour la prochaine Commission d'agrément est de passer à la dématérialisation complète des dossiers de demande d'agrément, via la plateforme Téléservices de l'ASN.

EDF et Orano ont demandé que soit rappelé le calendrier d'organisation de l'EIL débit équivalent de dose gamma ambiant (186 DI 300). La fiche descriptive de l'EIL est reprise en annexe de ce compte-rendu. Les grandes dates de l'EIL sont les suivantes :

- 23 novembre 2022 : date d'ouverture des inscriptions à l'EIL 186 DI 300 sur le site CILEI ;
- 19 décembre 2022 : date limite d'inscription sur le site CILEI ;
- 4 et 5 avril 2023 : Demi-journées pour les participants de visite de la plateforme et de test de branchement des équipements ;
- 5 et 6 juin 2023 : Session 1 de l'exercice EIL sur la plateforme d'irradiation ;
- 8 et 9 juin 2023 : Session 2 de l'exercice EIL sur la plateforme d'irradiation ;
- 12 et 13 juin 2023 : Session 3 de l'exercice EIL sur la plateforme d'irradiation ;
- 30 juin 2023 : date limite de saisie des résultats « en aveugle » par les laboratoires participants dans CILEI ;
- 3 juillet 2023 : transmission par l'IRSN des informations précisant la nature des sources utilisées lors de chaque irradiation ;
- 13 juillet 2023 : date limite de transmission des résultats corrigés sur CILEI par les laboratoires participants ;
- Octobre 2023 : transmission du rapport de l'EIL par l'IRSN.

### 4 – Vie du RNM

Le rapport de gestion du RNM pour l'année 2021 a été publié sur le site web du RNM (<https://www.mesure-radioactivite.fr/les-publications>).

La refonte technique partielle du RNM a été lancée fin novembre. Elle concerne le système de gestion de contenu du site web (cms DRUPAL) ainsi que le changement de l'outil de suivi des consultations. Elle n'aura pas d'impact sur les utilisateurs, que ce soient les producteurs de données ou le public.

Par ailleurs, un outil complémentaire et plus facile d'utilisation que l'outil autonome historique a été développé pour faciliter l'intégration de données ne bénéficiant pas de flux de publication avec mise en forme de fichier au format xml attendu.

Concernant la mise à disposition du public au sein du RNM des contrôles réalisés à l'importation (DGAL/DGCCRF), le COPIL a retenu l'idée d'une intégration en deux phases :

- dans un premier temps, une représentation statique avec des éléments cartographiques et la possibilité d'accéder aux données sous forme extractible (csv ou autre) via un des menus du site ;
- dans un second temps une interface dynamique dédiée, qui s'appuiera sur les travaux du GT modernisation quant à la meilleure manière de représenter et valoriser ces données moyennant une évolution majeure du site.

Ce schéma permettra de rendre très rapidement accessibles les données déjà présentes en base, tout en laissant le temps nécessaire pour développer une interface plus proche de la dynamique de consultation du site actuel. Le premier point sera étudié et présenté au prochain COPIL.

Par ailleurs, les contrôles réalisés à l'importation feront l'objet d'un focus dans le prochain bilan de l'état radiologique de l'environnement français (qui couvrira la période 2021-2023).

## 5 – GT modernisation du RNM / Synthèse du second atelier

L'IRSN a présenté un retour de la seconde réunion du groupe de travail concernant la modernisation du RNM.

## 6 – Premier état des lieux des outils de restitution dans les pays étrangers

L'IRSN a fait un premier retour sur les outils de mise à disposition du public des mesures de radioactivité dans l'environnement des autres pays. Cette présentation est donnée en annexe. Il convient de noter qu'un système comme le RNM qui intègre des données de plusieurs acteurs est très rare : selon les pays, les données mises à disposition sont soit celles de l'autorité nationale en charge de la surveillance radiologique, soit celles des exploitants. Ce constat s'explique parfois par l'organisation locale de la surveillance, qui est réalisée directement par l'Etat dans plusieurs pays.

La liste des sites Internet présentée ici est la suivante, avec le pays concerné et l'autorité locale en charge :

- Union européenne :
  - Belgique, AFCN : <https://www.telerad.be/>
  - Espagne, CSN : <https://www.csn.es/kprgisweb2/index.html?lang=en>
  - Finlande, STUK : <https://www.stuk.fi/web/en/topics/environmental-radiation>
  - Irlande, EPA : <https://www.epa.ie/our-services/monitoring--assessment/radiation/national-radiation-monitoring-network/>
- Hors Union européenne :
  - Etats-Unis, EPA : <https://www.epa.gov/radnet>
  - Japon, JAEA : <https://emdb.jaea.go.jp/emdb>
  - Suisse, OFSP : <https://www.radenviro.ch/data/>

## 7 – Point sur la transmission des mesures au RNM

Le bilan macroscopique présenté en séance illustre que l'alimentation du site en données sur l'année 2022 ne relève rien d'anormal. Un bilan précis sur 2022 sera présenté au prochain COPIL.

## 8 – La scrutation des anomalies dans le RNM

L'IRSN a présenté la poursuite de la mise en œuvre du programme de scrutation déjà présenté lors du COPIL précédent. Deux nouveaux radionucléides ont été intégrés, le cobalt 60 et le strontium 90. Quelques anomalies statistiques ont été détectées, et feront l'objet d'un retour par mail pour analyse / correction par le producteur.

Les représentants des exploitants ont rappelé le souhait que leurs services centraux soient mis en copie de ces échanges.

## 9 – Retour sur la 62<sup>ème</sup> réunion plénière du HCTISN

Les participants ont souligné l'intérêt des échanges à l'occasion de la 62<sup>ème</sup> réunion plénière du HCTISN, largement consacrée à la surveillance de la radioactivité dans l'environnement. La plénière a également été l'occasion de rappeler l'importance pour les parties prenantes de la mise à disposition des données par leurs producteurs, et la nécessité de capitaliser celles-ci en poursuivant dans la dynamique actuelle.

Les présentations réalisées à cette occasion sont disponibles sur le site du HCTISN : <http://www.hctisn.fr/62e-reunion-pleniere-du-haut-comite-18-10-2022-a215.html>

**Le 38<sup>ème</sup> COPIL aura lieu le lundi 19 juin 2023 de 14 h à 16 h 30 à Fontenay-aux-Roses**

## Annexe 1 – Liste des participants

Nom	Organisme
Corinne Fayolle Séverine Le Dizès Nathalie Reynal Olivier Rivière	ASN
Romuald Hadelier	ASND
Mylène Josset	ACRO
Yves Baron	ANCCLI
Sophie Dinant	ANDRA
Sabrina Lepeltier	ARS Normandie
Catherine Bordier-Oliveira Xavier Machuron-Mandard	CEA
Pierre-Yves Hémidy	EDF
Yannick Lecompte	Marine Nationale
Gwenaëlle Cadaoret Patrick Devin	Orano
Mathieu Genoud	SCL
Eric Cogez Marc Gleizes Maxime Morin Olivier Pierrard	IRSN

## Annexe 2 – Support principal de la réunion (voir fichier joint)

## Annexe 3 – Fiche d'information aux participants de l'EIL 186 DI 300